







La Gazette de Santé signale, dans son numéro 36, les propriétés remarquables de la Pâte de Regnaud aîné, pharmacien, rue Caumartin, 43, pour guérir les rhumes, les catarrhes et les irritations de poitrine.

AVIS IMPORTANT.

Les insertions légales, les Annonces de MM. les Officiers ministériels et celles des Administrations publiques doivent être adressées directement au bureau du journal.

Ventes immobilières.

AUDIENGE DES CRIÉES.

DEUX DOMAINES.

Etude de M. Jules MARTIN, avoué à Nevers (Nièvre). A vendre, par voie de folle-enchère, à la barre du Tribunal civil de Nevers, le 3 février 1851, dix heures du matin.

MAISONS ET TERRAINS.

Etude de M. BAULANT, avoué, successeur de M. Vincent, demeurant Paris, rue St-Fiacre, 20. Vente sur licitation, entre majeurs et mineurs, au plus offrant et dernier enchérisseur.

rondissement), d'une contenance superficielle d'environ 363 mètres.

Sur la mise à prix de 100,000 fr. 2° lot. Une MAISON sise à La Chapelle-St-Denis (Seine), rue de Constantine, 50, d'une contenance superficielle totale d'environ 453 mètres 6 centimètres.

Sur la mise à prix de 30,000 fr. 3° lot. Un TERRAIN situé à La Chapelle-Saint-Denis (Seine), rue Mazagan, d'une contenance superficielle totale d'environ 337 mètres 33 cent.

Sur la mise à prix de 5,000 fr. 4° lot. Un autre TERRAIN, situé à La Chapelle-Saint-Denis, même rue Mazagan, d'une contenance superficielle totale d'environ 317 mètres 63 centimètres.

Sur la mise à prix de 3,000 fr. 5° lot. Un TERRAIN situé à Clignancourt (Seine), rue Neuve-Poissonnière, aujourd'hui rue de Lévisse, d'une contenance superficielle d'environ 288 mètres 20 centimètres.

Sur la mise à prix de 3,000 fr. Total des mises à prix : 143,000 fr.

S'adresser pour les renseignements : 1° Audit M. BAULANT, avoué poursuivant la vente, seul dépositaire d'une copie du cahier des charges, demeurant à Paris, rue St-Fiacre, 20; 2° M. Girault, avoué présent à la vente, demeurant à Paris, place du Louvre, 22; 3° M. Richard, avoué présent à la vente, demeurant à Paris, rue des Jeûneurs, 42; 4° M. Laperche, avoué collicitant, demeurant à Paris, rue Ste-Anne, 48.

MAISON RUE AUMAIRE.

Etude de M. CHAGOT, avoué à Paris, rue de Cléry, 21. Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal, au Palais-de-Justice à Paris, deux heures, le samedi 23 janvier 1851.

D'une MAISON et dépendances, sises à Paris, rue Aumaire, 40.

Cette maison a cinq étages sur ladite rue; elle est suivie d'une cour, avec bâtiment au fond de quatre étages avec grenier.

La propriété contient en superficie 200 mètres, savoir 9 mètres de façade sur la rue et 23 mètres de profondeur. Son produit brut, susceptible d'augmentation, est de 4,850 fr.

Mise à prix : 40,000 fr. S'adresser pour les renseignements :

1° Audit M. CHAGOT, avoué poursuivant; 2° A M. Chatelet, notaire à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 23; Et rue Aumaire, 22, à M. Delavarde. (4003)

5 MAISONS A MÉNILMONTANT.

Etude de M. MOUILLEFARINE, avoué à Paris, rue Montmartre, 164.

Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine, le mercredi 22 janvier 1851.

En cinq lots qui ne pourront être réunis, 1° D'une MAISON sise à Ménilmontant, près Paris, rue des Panoyeux, 34; 2° De quatre MAISONS sises au même lieu, rue des Panoyeux, passage des Rosiers, cité Maison-neuve, 1, 3, 5 et 7.

Mises à prix. Premier lot : 4,000 fr. Deuxième lot : 1,000 fr. Troisième lot : 1,000 fr. Quatrième lot : 1,000 fr. Cinquième lot : 2,000 fr.

S'adresser pour les renseignements : 1° Audit M. MOUILLEFARINE, avoué poursuivant, rue Montmartre, 164; 2° A M. Vian, avoué, rue du 24 Février, 8; 3° A M. Planchat, notaire à Paris, boulevard St-Denis, 8. (4024)

LOTÉRIE DES LINGOTS D'OR.

Le Directeur, désirant établir un grand nombre de dépôts de billets de cette loterie, vient d'adresser à MM. les Maires, Curés, etc., etc., une lettre dont voici un extrait :

A MM. les Maires, Adjointes, Curés, Juges de Paix, Percepteurs de contributions.

Monsieur, La Loterie des Lingots d'or est autorisée par le Gouvernement; — le tirage se fera sous sa surveillance; — les fonds, très considérables, sont, au fur et à mesure de l'encaissement, déposés à la Banque de France; — enfin elle présente toutes les garanties qu'on peut désirer.

Le tirage pourra probablement avoir lieu avant l'époque qui avait été primitivement fixée par l'autorité, car l'émission du troisième million est déjà commencée.

En signant le Bulletin ci-après, vous recevrez immédiatement, en DÉPÔT, deux cents billets. — Et si vous désirez, — provisoirement et pour vous-même, — quelques billets (3, — 10, — 20 billets), veuillez, Monsieur, m'adresser un mandat sur la poste

SPECTACLES DU 15 JANVIER.

OPÉRA. — Le Rossignol, Paquerette. COMÉDIE-FRANÇAISE. — Tartuffe, le Malade imaginaire. OPÉRA-COMIQUE. — La Dame de Pique. THÉÂTRE-ITALIEN. — OEdipe. — Représentation extraordinaire. VARIÉTÉS. — L'Angeau, Manche, Trois coups de pied. GYMNASÉ. — Les Mémoires, le Canotier, Jeanne.

THÉÂTRE-MONTANSIER. — Un Monsieur, les Extases, la Fille Porte-Saint-Martin. — Le Journal pour Rire, Claudie, CAITÉ. — Paillasse. AMBIGU. — Un Mystère. THÉÂTRE-NATIONAL. — Le Sac à Malices, le Petit Tondeur, GOMTE. — La Belle et la Bête. FOLIES. — Noémie, le Voyage des Escargots. DÉLAISSÉS-COMIQUES. — Gâchis et Poussière. ROBERT-HOUDIN. — Soirées fantastiques à huit heures.

d'autant de francs que vous voudrez de billets. Vous les recevrez par retour du courrier.

Bulletin à signer — et à renvoyer immédiatement — pour recevoir EN DÉPÔT de billets de la Loterie des Lingots d'or.

Ce bulletin est destiné à MM. les Maires, Adjointes, Curés, Juges de Paix, Percepteurs de contributions et à toutes les personnes remplissant des fonctions publiques. — Indiquer la qualité au bas du bulletin. « Je soussigné département autorise l'envoi mon adresse, en dépôt et franc de port, de DEUX CENTS billets de la Loterie des Lingots d'or.

« Je tiendrai compte de ces billets à raison de un franc pour chacun de ceux que je ne pourrai représenter à la première demande qui m'en sera faite par M. J. LANGLOIS, directeur de la Loterie des Lingots d'or.

« A ce titre, je prie M. J. LANGLOIS, directeur de la Loterie des Lingots d'or, d'adresser ce bulletin à M. Langlois, rue Masséna, 6, Paris, (4917)

ASSURANCE GÉNÉRALE DE LOYERS.

ADMINISTRATION RUE LAFFITTE, 41.

La société gère et administre les maisons; elle se charge de tous les détails qu'entraînent une gestion et une administration proprement dites, telles que baux, locations, recettes de loyers, paiement de contributions, de portier, etc.; et elle assure le paiement, à 1000 francs, du montant des locations.

Elle supporte seule les chances du retard et les périls du recouvrement.

Sécurité pour les propriétaires, ménagements et facilités pour les locataires; conciliation de tous les intérêts par l'exactitude avec les uns et la bienveillance pour les autres.

Les maisons proposées à la gestion ou à l'assurance ne sont admises qu'après l'avis préalable d'un comité consultatif choisi parmi les intéressés. Capital de garantie, 500,000 francs. (4910)

AVIS.

Par un arrêté du gouvernement I. et R. d'Autriche, en date du 25 juin 1849, publié par la direction du trésor I. et R. le 13 juillet 1849, les coupes et obligations remboursables à sa charge peuvent être convertis en nouvelles obligations, portant intérêts à 5 0/0, et dont les coupes seront payables en espèces métalliques, au choix des porteurs, à Paris, Amsterdam ou Francfort-sur-Mein. MM. Bischoffshelm, Goldschmidt et C. ont l'hon-

neur d'informer les porteurs de fonds autrichiens qu'ils viennent d'être chargés par le gouvernement I. et R. autrichien d'effectuer cette conversion soit en titres au porteur, soit en souscriptions nominatives. (4928)

AVIS AUX NOTAIRES.

EXÉCUTION DE LA LOI DU 10 JUILLET 1850. Certificat pour contrat de mariage d'après la formule ministérielle : 3 fr. le cent.

A la papeterie Dorville, fournisseur du notariat, rue des Fossés-Montmartre, 6, près la place des Victoires. (4880)

OFFICES ET OFFICIERS MINISTÉRIELS.

Par M. BELLET, avocat, 1 vol. in-8°, 6 fr. Librairie de Cosse, place Dauphine, 27, à Paris. (4805)

INJECTION TANNIN, 1 fr. et 3 fr.; rob. 3 fr. Ph. St-Denis, 9, et t. les ph. de France. (4907)

NOUVELLE INJECTION SAMPSON, 4 fr. Intérieur libéral, en 3 j. s. copahu, mal. anc. Ph. r. Rambuteau, 40, et chez t. les ph. Exp. (4913)

TOPIQUE INDIEN, 5, rue Geoffroy-Marie, à l'entresol. Guérison assurée des hernies sans bandage, des descentes de matrice, varicoèles et hydrocèles. On délivre gratis une notice sur ces maladies.

ULCÈRES ET CANCERS

de la matrice guéris sans cautérisation; Cancers et Tumeurs du sein guéris sans opération. Consultations de midi à 4 heures, et par correspondance. Pharm. Indienne, 3, r. Geoffroy-Marie, à l'entresol. (4726)

SEULE VÉRITABLE EAU DE BOTOT

RUE COO-HÉRON, 9, ancien 5, A PARIS. Où se fabrique uniquement cette Eau pour les soins journaliers de la bouche. — Chaque bouteille est revêtue d'une étiquette portant la signature ci-contre : (4923)

3 MILLION DE LA LOTÉRIE DES LINGOTS D'OR. L'Exposition du Lingot DE 400,000 FR. Les demandes de Billets doivent être adressées immédiatement à M. J. LANGLOIS, directeur de la Loterie des Lingots d'or, rue Masséna, 6, à Paris (local que le Gouvernement a assigné à cette Loterie). — Ces demandes doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris, d'autant de francs que de billets demandés.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire pour l'année 1851 dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS. Cabinet de P.-H. GUICHON, rue Nivernaise, 44-46, à Paris. Par un acte sous signatures privées, passé à Paris le trente-un décembre mil huit cent cinquante, enregistré.

Etude de M. CHAGOT, avoué à Paris, rue de Cléry, 21. Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal, au Palais-de-Justice à Paris, deux heures, le samedi 23 janvier 1851.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

Concordat ROES. Jugement du 20 décembre 1850, lequel homologue le concordat passé le 26 novembre 1850, entre le sieur ROES (Pierre), anc. ml de vins, à Balgoinville, avenue de Clichy, et ses créanciers.